



Royaume du Maroc

**Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE FES BOULEMANE
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE FES
PROJET MOYEN SEBOU ET INAOUEN AVAL**



GESTION PARTICIPATIVE DE L'IRRIGATION AU MAROC

**Innovation institutionnelle pour un
développement agricole durable**

**ALOUSSI Mohamed Nabil
ANBARI Abdelaziz**

Athènes, Avril 2012



Plan de l'exposé

1. Introduction
2. Place des usagers de l'eau dans L'agriculture irriguée
3. Principes de création des AUEA au Maroc
4. Faiblesses et contraintes
5. Leçons à Retenir pour meilleurs pratiques
6. Conclusions

L'irrigation au Maroc

Lancement en 1967 de l'objectif du Million d'ha irrigué à l'horizon 2000

L'irrigation est l'élément central de la politique hydraulique du pays

Développement spectaculaire des superficies irriguées

1960: 150.000 ha

2010: 1.458.160 ha

1.016.730 ha
Aménagés par
l'Etat

441.430 ha
Aménagés par
les privés

Grande hydraulique: 682.600 ha
Petite et moyenne hydraulique : 334.130 ha

Répartition des superficies irriguées selon le mode d'irrigation

Irrigation de surface	1.078.922 ha	74 %
Irrigation par aspersion	129.632 ha	9 %
Irrigation localisée	249.605ha	17%





L'agriculture irriguée: *Des enjeux économique et sociaux colossaux*

14% Superficie Agricole Utile

45% Valeur Ajoutée Agricole

(70% en situation de sécheresse)

Plus 80 % Ressources en eau

75% Exportations agricoles

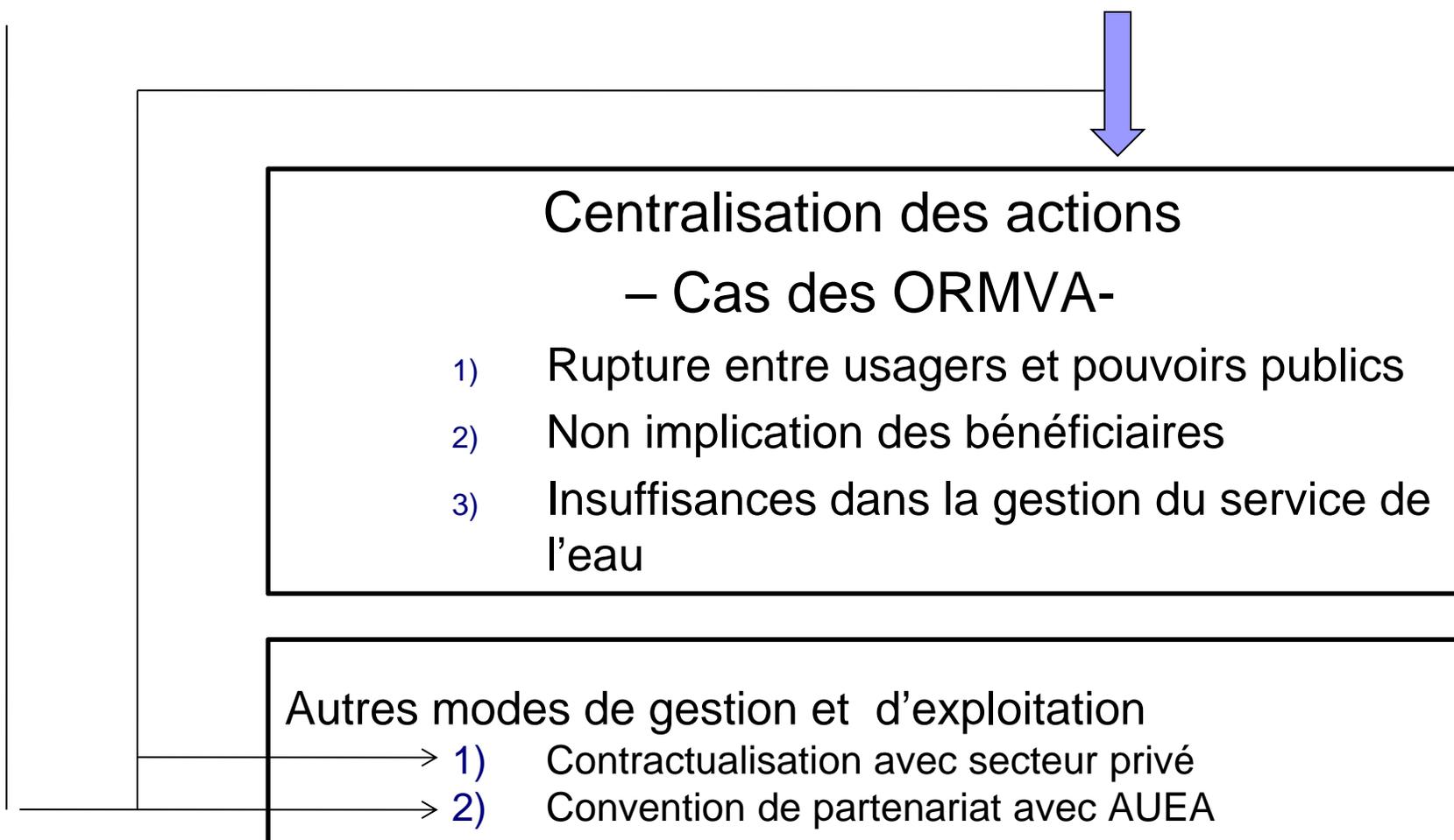
33 % Emplois en milieu rural

Place des usagers de l'eau dans L'agriculture irriguée

Petite et moyenne hydraulique : 334.130 ha

Grande hydraulique:

682.600 ha



Centralisation des actions

– Cas des ORMVA-

- 1) Rupture entre usagers et pouvoirs publics
- 2) Non implication des bénéficiaires
- 3) Insuffisances dans la gestion du service de l'eau

Autres modes de gestion et d'exploitation

- 1) Contractualisation avec secteur privé
- 2) Convention de partenariat avec AUEA

Principes de création des AUEA au Maroc

Historique de la gestion Participative de l'Irrigation

L'irrigation : pratique ancestrale

Gestion par la « JEMAA »/ Groupement d'irriguants

Aiguadier : respecté, honnête,
connu dans tout le village

- Droit de l'eau
- Supervise la gestion : le partage, distribution et surveillance de l'eau
- Rôle de la police de l'eau.
- Rôle de magistrat chargé de régler les contentieux liés à l'eau.
- Applique les décisions du Groupement d'irriguants

Principes de création des AUEA au Maroc

Historique de la gestion participative de l'irrigation

PROTECTORAT

Trois dahirs ont précisé la nature des biens devant faire partie du domaine public hydraulique :

- Dahir du 1^{er} juillet 1914 : reconnaître la situation d'avant, qui est une situation de fait, admise par la chariâa, l'Etat et les collectivités
- Dahir du 8 Novembre 1919
- Dahir du 1^{er} Août 1925 : constitution des usagers en « Associations Syndicales Agricoles Privilégiées » A.S.A.P : en vue de l'aménagement et la gestion des périmètres irrigués ; autre les travaux d'aménagement, les ASAP sont chargés, de la distribution d'eau, et de la surveillance et entretien du réseau : Lourde procédure de constitution

INDEPENDANCE

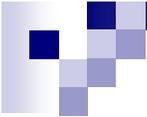
Le Dahir du 15 Novembre 1958 : texte Associations , cette réglementation est valable pour toutes les Association ; et a servi de base pour la constitution des associations de fait, constituées par certains ORMVA (**fin des années 60**) ; adhesion (oui/non).mêmes principes /AUEA

Le code des investissements Agricoles 1969 : Ce code est venu renforcer les efforts de l'Etat en matière d'aménagement des grands périmètres délimités uniquement .

Années 80 : remédier à ce déséquilibre en matière d'intervention et d'équipement en PMH + **faire participer les bénéficiaires à cet effort de Développement et de gestion**

Arsenal juridique →

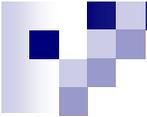
- * **loi n°02-84 relative aux A.U.E.A.**
- * **Dahir de Promulgation n°1-87-12 du 21 Décembre 1990**



Principes de création des AUEA au Maroc loi n°02-84 relative aux A.U.E.A

Situation Actuelle

Type de Périmètre	Nbre d'AUEA
Grande Hydraulique	408
PMH	1300
Total	1708



Faiblesses et contraintes

Aspect juridique :

- Aménagements hydro-agricoles :
 - ✓ Mise à disposition ;
 - ✓ Concession ;

Aspect financier

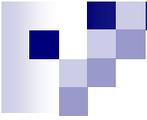
- Exploitation et maintenance des infrastructures hydro-agricoles ;
 - ✓ Frais de fonctionnement, d'entretien et de maintenance courants ;
 - ✓ Approvisionnements pour grosse réparation et renouvellement

Gestion de l'Eau

- ✓ Exploitation de la ressource en eau (superficielle et souterraine) ; suite endettement agriculteur, ce dernier se retourne vers l'exploitation d'autres ressources d'eaux (nappe phréatique, oueds, etc. ..)
- ✓ Recouvrement de la redevance d'irrigation, vols d'eau ou détérioration des infrastructures hydro-agricoles, cas de recours aux instances juridiques (lourdeur administrative, jugement en deçà des attentes des AUEA)
- ✓ Tarification/ cout de l'énergie

Textes réglementaires:

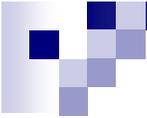
- ✓ AUEA oui mais pas pour Fédérations et Union des Fédérations ?
- ✓ Limitation des membres des bureaux des AUEA (Six membres), notion qui entrave parfois la généralisation de la représentativité des groupes sociaux ou ethniques ;



Faiblesses et contraintes

Cadre institutionnel :

- ✓ Contractualisation avec les pouvoirs publics
- ✓ Incitation et motivation / autres Associations
- ✓ Encadrement (7ème membre)
- ✓ Programmes de formation
- ✓ Mise en valeur agricole
- ✓ Interférence avec les leaders locaux



Facteurs de succès et d'échec

PLAN MAROC VERT

Grande importance aux institutions de gestion de l'eau dans le cadre de la GPI

Irrigation

- Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation
- Programme de résorption du décalage
- Programme d'aménagement et Réhabilitation de PMH



Facteurs de succès et d'échec

-Formation

- Population cible:
 - Agriculteurs;
 - Fils et filles d'agriculteurs;
 - Femme rurale.
- Formation académique, dont les thématiques sont concertées avec les bénéficiaires
- Visites techniques

Mise en valeur agricole

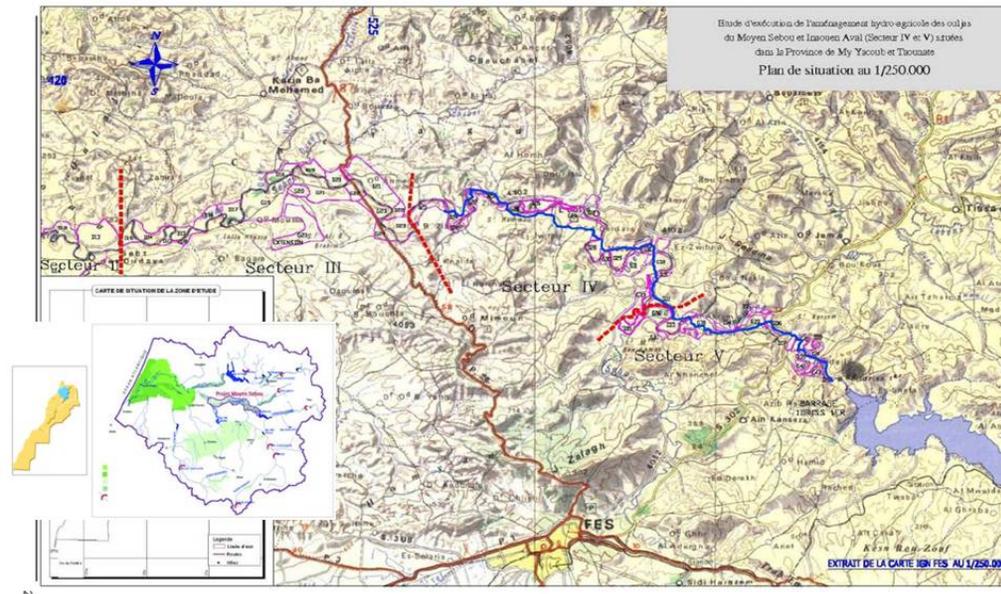
- En matière de protection de l'environnement : s'inscrire dans une logique de développement durable;
- Sur le plan socio-culturel : Promouvoir l'équité entre les genres et la qualité de vie de la population;
- en matière de mise en valeur : Mettre en place des filières performantes et diversifier, intensifier et valoriser la production agricole;
- Sur le plan institutionnel: Appuyer et assister les OPA à mettre en place un schéma directeur opérationnelles et efficaces, renforcer les capacités des agriculteurs et du personnel des structures administratives et professionnelles à mettre en place;
- La mise en place d'une dynamique locale de développement, susceptible d'initier un développement de toute la région, moyennant une organisation professionnelle agricole dynamique et entreprenante

Phase de transition

- Projet initié et mis en œuvre dans un cadre participatif;
- Périmètre en phase d'exploitation (agricole et irrigation);
- Bénéficiaires organisés: AUEA et OP;
- PGF, qui a induit à une amélioration des approches à adopter par les bénéficiaires (agriculteurs, femmes rurales, filles et fils d'agriculteurs);

Leçons à Retenir pour meilleurs pratiques (Cas du Périmètre du Moyen Sebou et Inaouen Aval - PMSIA-)

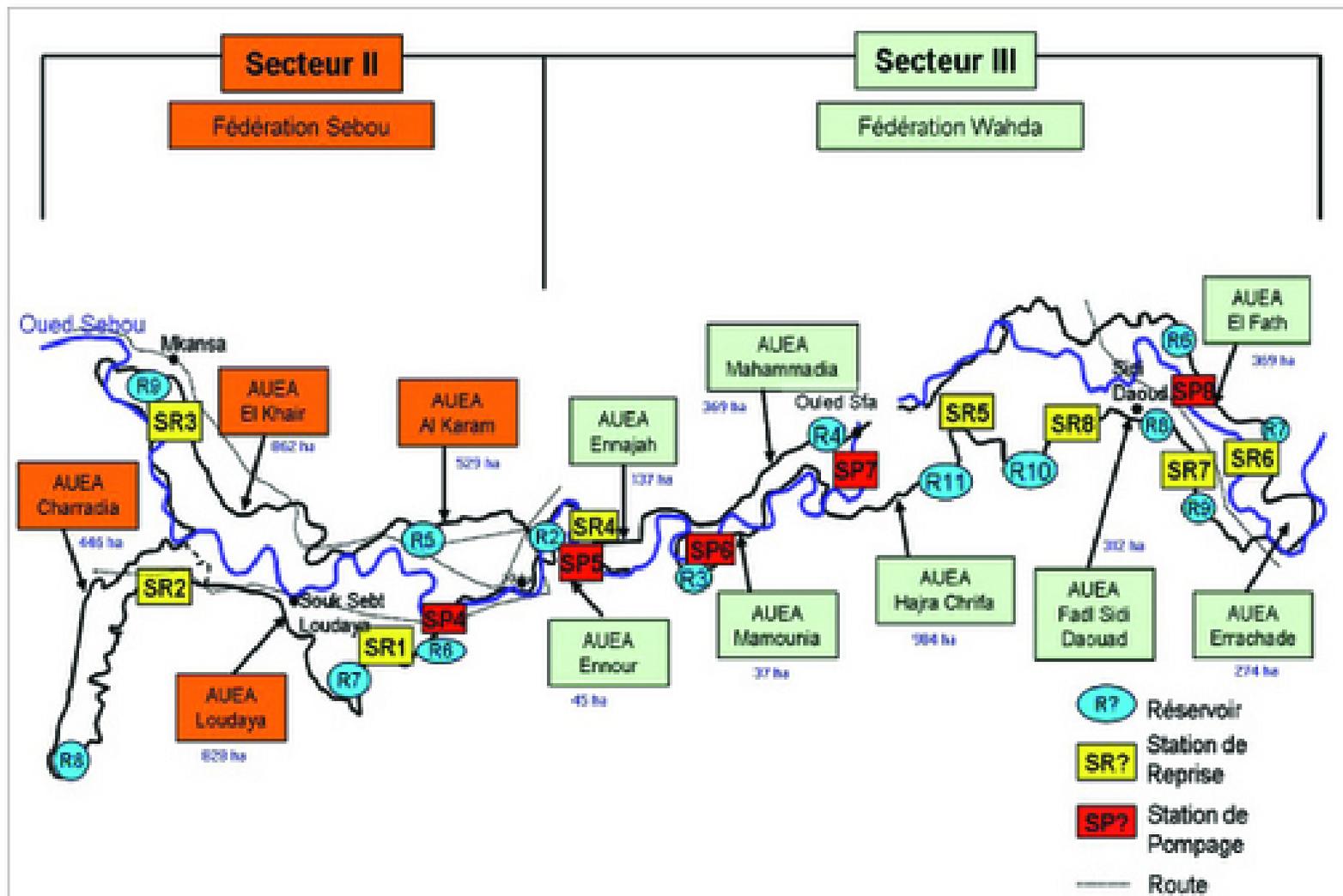
- Le PMSIA peut être considéré comme un petit périmètre de Grande Hydraulique (15.000 HA) géré comme de la PMH (entièrement par les bénéficiaires)
- Expérience considérée comme un cas d'école en matière de GPI : Aménagement, gestion, problèmes, évolution, risque,...)

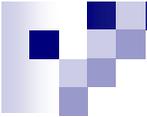


- 1^{ère} tranche de 6500 HA Gravitaire (1995)
- * 2^{ème} tranche AHA (4600 HA Localisée)+ (Bour :12000 HA) « en cours »
- Barrage Idriss 1^{er} (1,3 milliards m³) (90 millions m³ »/an pour le PMSIA)

Leçons à Retenir pour meilleurs pratiques (Cas du Périmètre du Moyen Sebou et Inaouen Aval - PMSIA-)

SCHEMA GENERAL DE L'ORGANISATION



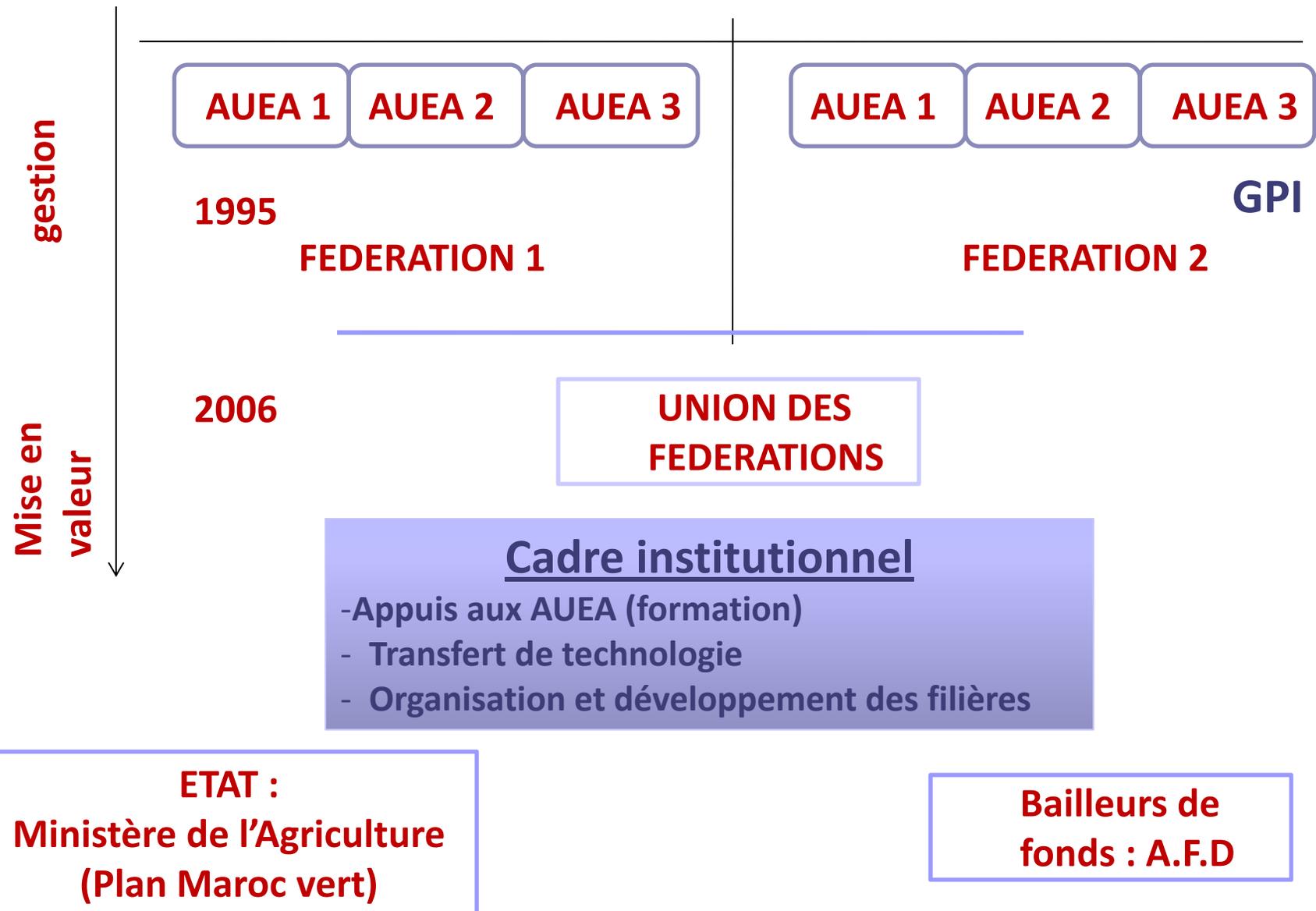


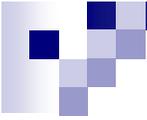
Leçons à Retenir pour meilleures pratiques (Cas du Périmètre du Moyen Sebou et Inaouen Aval - PMSIA-)

- L'agriculteur s'occupe lui-même (AUEA) de la gestion, Pérennisation des Aménagements mis à sa disposition.
- Plus de confiance : Recouvrement des redevance (AUEA).
- Cout de Gestion AUEA / ETAT
- Rapidité d'intervention.
- Agriculteurs: commencent à se prendre en charge.
- Terrain favorable pour la naissance du tissu associatif + Dialogue inter-tribus.
- Appropriation du projet : première phases (identification, dimensionnement, Schéma d'aménagement (interdépendance , mode de gestion, risques,...)
- contractualisation/ bases claires responsabilités/partenaires.
- Formation (Gouvernance et gestion financière et Administrative).
- Mise en Valeur Agricole: composante essentielle

-

Leçons à Retenir pour meilleurs pratiques (Cas du Périmètre du Moyen Sebou et Inaouen Aval - PMSIA-)





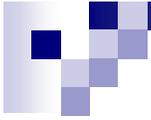
CONCLUSION

AUEA - OPPORTUNITES

- Représentation effective des bénéficiaires;
- Programmation et plan d'action concertés avec les usagers (A.G)
- Réactivité dans les tâches d'exploitation, d'entretien et de maintenance des infrastructures hydro-agricoles (Etat/AUEA);
- Meilleur niveau de recouvrement de la redevance d'irrigation (périodicité, couts et forme validés par AG)



**Service de l'eau efficient
et Durable**



Merci de votre attention